



MUNICIPALITÉ D'ALBANEL

AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ D'ALBANEL

# AVIS PUBLIC

## DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Avis est par la présente donné par la soussignée, greffière-trésorière de la municipalité d'Albanel, que :

Le 15 janvier 2024 à 19 h 30 se tiendra une séance publique du conseil de la municipalité d'Albanel, à la salle du conseil de l'édifice municipal au 160, rue Principale.

Lors de cette séance, le conseil aura, entre autres, à statuer sur la demande de dérogation mineure de la Succession Gaston Bédard (liquidateur Jimmy Bédard), concernant la marge avant de la résidence, située au 132 de la rue Principale.

L'acceptation de la demande de la Succession Gaston Bédard aurait pour effet d'autoriser que la résidence, construite en 1945, demeure implantée à une distance de 3,2 mètres de la marge avant, alors que le règlement n° 83, qui était vigueur en décembre 1945, exigeait une distance de 6 mètres entre le fossé et une construction et que le règlement de zonage n° 11-158, en vigueur depuis le 28 septembre 2011, exige une marge avant de 7,5 mètres.

Toute personne intéressée peut se faire entendre lors de cette séance.

DONNÉ À ALBANEL EN CE 18 DÉCEMBRE 2023

---

Stéphanie Marceau, CPA, CA, greffière-trésorière

---

### CERTIFICAT DE PUBLICATION (Article 420)

Je soussigné, Stéphanie Marceau, CPA, CA, greffière-trésorière, résidant à Albanel, certifie sous mon serment d'office, que j'ai publié le présent avis en affichant une copie entre 8 h et 16 h 30, le 18 décembre 2023, à chacun des endroits suivants : Édifice municipal, ainsi que sur le site Internet de la municipalité.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 18 décembre 2023.

---

Greffière-trésorière